

PROCES VERBAL

(Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT)

Présents : Jean-Marie GELOT, Denis THIBAUT, Laurent BAUDIN, Laurette CHARRIER, Bernadette DENIS, Cédric GESTRAUD, Patricia LUCAS, Marielle NEVEU, Roger PRAILE, Béatrice VALADE.

Absents excusés ; Christian GANTEIL qui donne pouvoir à Denis THIBAUT ; Laeticia MAILHE.

Absent : Nicolas CAQUINEAU.

Ordre du jour :

Délibérations :

- Approbation du contrat de concession de service public du centre « Agrippa d'Aubigné ».
- Inauguration des venelles : engagement d'une intermittente du spectacle.

Questions diverses.

Mme Laurette CHARRIER est nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 7 novembre 2024.

1) Délibérations à prendre :

➤ Approbation du contrat de concession de service public du centre « Agrippa d'Aubigné » :

Mr le Maire rappelle la chronologie de la procédure :

1. La délibération du conseil municipal du 4 juillet 2024 se prononçant favorablement sur le principe d'un contrat de concession sous forme de délégation de service public pour le développement et la gestion du Centre d'Hébergement Agrippa d'Aubigné et autorisant le Maire à engager la procédure.
2. Les rapports de la commission de délégation de service public désignée en application de l'article L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, rapports en date du 26 septembre et du 4 octobre 2024.
3. L'analyse de l'offre réalisée par le Cabinet MLV Conseil,
4. Les conclusions de Mr le Maire à l'issue de la période d'audition et de négociation,
5. La proposition de Mr le Maire d'approuver le contrat de concession pour le développement et la gestion Centre d'Hébergement et sa demande d'autorisation pour signer ledit contrat avec la SARL « LES ASTERIDES ».
6. Le projet de contrat avec cette société.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, approuve le contrat de concession et confie le développement et la gestion du Centre d'Hébergement « Agrippa d'Aubigné » à la SARL Les Astérides, Groupe CASSIOPEE pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2029.

➤ Inauguration des venelles : engagement d'une intermittente du spectacle :

Mr le Maire expose le projet de la commission « culture patrimoine » qui propose une animation en guise d'inauguration des impasses, venelles et autres petites voies communales qui ont été baptisées cette année.

Pour ce faire, Mme Claude RICHARD, intermittente du spectacle, native de la commune, a été contactée. Cette dernière propose une déambulation pédestre animée, de venelle en venelle, pour la somme de 1 000 €.

Le conseil municipal accepte cette proposition qui pourrait être organisée le 22 juin 2025 lors de l'ouverture des conviviales.

➤ Délibération exceptionnelle : Solidarité pour Mayotte :

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal accepte de faire un don de 300.00 € qui sera versé à la Protection civile au profit des sinistrés de Mayotte à la suite du passage du cyclone Chido.

2) Informations diverses :

- Projet de RPI Mailé-Maillezais-Damvix :

Mr le Maire fait savoir que les conseils municipaux de Maillezais et de Damvix ont délibéré positivement pour le rapprochement des écoles en regroupement pédagogique.

- Travaux sur voirie communale :

Mr le Maire fait savoir que la communauté de communes, afin de rester dans la légalité, ne peut continuer à réaliser les travaux d'égouttage, de peinture au sol, de balayage, de pose de guirlandes.

A partir du 1^{er} janvier 2025, chaque municipalité est invitée à prendre ses dispositions afin que ces missions soient effectuées différemment.

3) Questions diverses :

- Mr Thibault donne lecture du courrier de remerciements reçu de la Ligue contre le cancer après l'envoi des dons perçus lors d'Octobre Rose et septembre en Or.

- Mme Lucas évoque le projet de chantiers participatifs.

- Mr Gestraud fait part du mauvais état du parking situé à La Croix de Maillé.

- Mr Gestraud ajoute que le dossier administratif de création du foyer des jeunes est en attente. Il doit recontacter le kiosque pour avancer sur ce dossier.

- La fermeture temporaire de la végéterie entraîne des désagréments pour les habitants de la commune qui sont invités à se rendre en déchetterie.

- Mme Denis fait part des remarques et propositions des commissions « culture patrimoine » et « enfance jeunesse » :

- inscription pour recevoir le cinéma de plein air intitulé « Le Plein de Super » proposé par la ccvsa.

- validation pour l'achat de mobilier d'occasion, pour la bibliothèque, proposé par de la commune de Doix.

- proposition de remplacer le panneau d'information situé sur le centre social et culturel et d'installer une boîte à clé à la bibliothèque pour en finir avec les problèmes de clés.

- Une réunion de préparation de l'animation intitulée « Mille et une lunes » (dont l'organisatrice est Mme Mainot) aura lieu en janvier.

- Concernant l'arbre de Noël, l'horaire sera revu pour faciliter la présence d'un plus grand nombre.

- Concernant le chemin de St Jacques : l'association départementale propose la plantation d'arbres fruitiers le long de ce chemin.

- Il est ajouté que :

- le règlement de la cantine sera revu par la commission avant d'être validé lors d'une prochaine réunion de conseil.

- Le site internet de la commune étant obsolète, la commission « communication » a choisi de changer de prestataire.

- Mr le maire ajoute que :

- la commission d'accessibilité a accepté le dossier et autorisé l'ouverture de la MAM.

- il a reçu une demande pour l'installation d'une sophrologue sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.

Le Secrétaire de séance,
Laurette CHARRIER.



Le Maire,
Jean-Marie GELOT.

